



RAPPORT BILAN 24h

Résidence Eden Roc

Station d'épuration de type Miniflo

Mesures réalisées du 09 au 10 avril 2014



I. PRESENTATION DE LA STATION

a) CARACTERISTIQUES THEORIQUES

Les eaux usées transitant dans la station sont théoriquement uniquement des eaux vannes et des eaux ménagères, le réseau de la résidence Eden Roc étant supposé un réseau séparatif.

DONNEES NOMINALES	
Nombre d'EH (estimé)	148 Eh
Volume journalier théorique (150L/EH/j)	22.2 m ³ /j
DBO5 journalière (60 g/EH/j)	8.88 kg/j
DCO journalière (120 g/EH/j)	17.76 kg/j
MES journalières (90 g/Eh/j)	13.32 kg/j

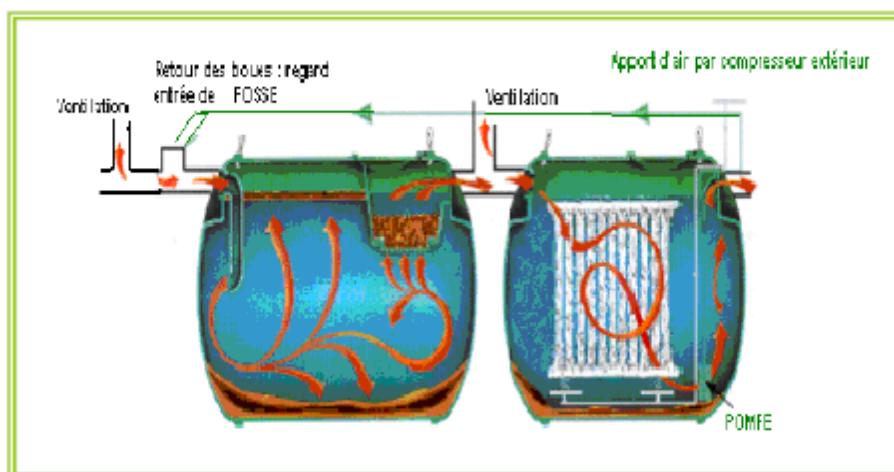
La déclaration d'exploitation a fait l'objet du récépissé n°6034-2-3334/DRN/BIC du 13 septembre 2006.

b) FILIERE DE TRAITEMENT ET EQUIPEMENTS

La station d'épuration est un système d'assainissement collectif de type culture fixée miniflo.

La station est équipée de :

- 1 fosse toutes eaux 40 m³
- 1 miniflo 40 m³
- 1 bac à graisse
- 1 compresseur d'air
- 1 pompe de recirculation des boues
- 1 armoire électrique de commande



II. RESULTATS DES ANALYSES

Les mesures ont été effectuées du 09 au 10 avril 2014. Un préleveur réfrigéré a été installé en sortie de station afin de réaliser des échantillons moyens sur 24h.

Les résultats de cette campagne sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les rapports d'analyses sont joints en annexe 1.

Analyses	Sortie	Unité	Normes de rejet*	Conformité Step**
DBO5	8	mg/L	25	C
DCO	46	mg/L	125	C
MES	19	mg/L	35	C
pH	6.9	Unité pH	Entre 6 et 8,5	C

*Selon la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009, cf. annexe 2

**C = conforme

NC = non conforme

NA = non applicable

Nous remarquons que l'ensemble des concentrations pour les paramètres mesurés du rejet de la station sont conformes à la législation.

III. MESURES DE DEBIT

La mesure de débit sur cette station n'est pas réalisable que ce soit en entrée ou en sortie. En effet, elle ne possède ni poste de relevage, ni canal débitmétrique, ni débitmètre électromagnétique.

IV. CONCLUSIONS

Cette station présente un rejet qui est conforme à la délibération et fonctionne correctement.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Rapports d'analyses



Rapport d'analyse 2014/04/R1319

BC n°
Aff n°
Devis n° Bilan 24h

EPUREAU
Epureau
20, bis rue Descartes
382098846 Nouméa Cedex
Tel : 28 17 27
epureau@epureau.nc

Echantillon : 2014/04/E0188

Lieu du prélèvement: EDEN ROC

Date de début d'analyse : 10/04/2014

Nature de l'échantillon : Eau usée

Référence Client : Sortie STEP

Température à réception : Ambiante

Date de prélèvement : du 09/04/2014 au 10/04/2014 Non précisée

Date de réception : 10/04/2014 17h

Date de fin d'analyse : 29/04/2014

Préleveur : Le client

Flaconnage : labeau

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Eaux usées normes calédoniennes selon la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009	Limite de quantification
Paramètre indésirable					
Demande biologique en oxygène DBO5	NF EN 1899-1	8	mg O2/L	25	3
Demande chimique en oxygène DCO	ISO 15705:2002	46	mg/L	125	3
Matières en suspension MES	NF EN 872	19	mg/L	35	2
Paramètre physico chimique					
pH	NF T90-008	6.90	Unités pH	6-8.5	0,1

Remarques/Commentaires :

Délib. 10277-DENV-SE du 30/04/2009

(1) Les résultats se rapportent uniquement à cet échantillon.

(2) Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.

(3) Les résultats précédés du signe « < » correspondent aux limites de quantification. NC = somme non calculable.

(4) Toutes les informations relatives aux analyses sont disponibles au laboratoire sur demande (incertitudes...).

(5) Les seuils de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédures et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.

(6) Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre sans liant. Leur masse surfacique est comprise entre 50 g/m² et 100 g/m².

Nouméa le 29/04/2014

Responsable de laboratoire

ANNEXE 2 : Normes de rejet et délibérations provinciales

Niveau de rejet des stations d'épuration

Délibération n°205-97/BAPS du 20 juin 1997		
	STEP entre 50 et 500 EH	Filière physico-chimique ⁽¹⁾
	Filière biologique	
pH	entre 5,5 et 8,5	-
Température	≤ 30°C	-
DBO ₅	soit ≤ 35 mg/l ou rendement ≥ 60%	rendement ≥ 30%
DCO	soit rendement ≥ 60%	-
MES	-	rendement ≥ 50%

⁽¹⁾ s'il est justifié de l'innocuité du rejet pour le milieu récepteur

Délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009		
	STEP entre 50 et 500 EH	Filière physico-chimique ⁽¹⁾
	Filière biologique	Lagunage
pH	entre 6 et 8,5	-
Température	≤ 30°C	-
DBO ₅	≤ 25 mg/l	-
DCO	≤ 125 mg/l	rendement ≥ 60%
MES	≤ 35 mg/l	≤ 150 mg/l

⁽¹⁾ s'il est justifié de l'innocuité du rejet pour le milieu récepteur

Arrêté du 22 juin 2007 - France		
	STEP entre 20 et 2 000 EH	STEP > 2 000 EH
	Toutes les STEP	Lagunage
pH	-	-
Température	-	-
DBO ₅	≤ 35 mg/l ou rendement ≥ 60%	-
DCO	rendement ≥ 60%	rendement ≥ 60%
MES	rendement ≥ 50%	-
NGL	-	-
PT	-	-

⁽²⁾ 80% si STEP > 10 000 EH

⁽³⁾ 150 mg/l en cas de lagunage

⁽⁴⁾ STEP > 10 000 EH situées en zone sensible

⁽⁵⁾ ≤ 10 mg/l ou rendement ≥ 70% si STEP > 100 000 EH

⁽⁶⁾ ≤ 1 mg/l ou rendement ≥ 80% si STEP > 100 000 EH